

### **1. Griefs**

Cinquante-neuf griefs ont été présentés par des employés du Ministère, si on exclut les ERP, sur divers sujets, notamment des contestations de mesures disciplinaires, des divergences d'interprétation de conventions collectives, des désaccords sur les rapports d'évaluation et l'application de la politique.

### **2. Plaintes pour harcèlement et discrimination**

Vingt plaintes ont été déposées par des employés, soit par la procédure ministérielle soit par l'entremise de la Commission canadienne des droits de la personne.

### **3. Demandes d'information relatives aux conflits d'intérêts**

Quatre-vingt-dix demandes d'avis sur la possibilité de prendre certaines mesures en fonction du code régissant les conflits d'intérêts ont été reçues. Il s'agit notamment de cadeaux et autres avantages offerts, de divulgation d'information à des tiers, de cumul de postes, d'achat de titres (actions, obligations) et de conseils sur le respect des directives sur l'après-mandat pour les cadres supérieurs qui quittent le Ministère.

### **4. Mesures disciplinaires prises**

Trente-cinq mesures disciplinaires ont été prises et allaient des mesures officieuses (counselling, réprimande verbale) aux mesures très sévères (10 jours et plus de suspension et congédiement), en passant par les mesures sévères (réprimande écrite, suspension de 10 jours ou moins)

### **5. Demandes de désignation**

Au total, 430 demandes ont été présentées pour qu'on désigne certains postes comme essentiels en cas de grève. Ces demandes sont présentées au début des négociations entre un syndicat et le Conseil du Trésor. Pour obtenir la désignation, il faut prouver que ces postes sont nécessaires à la santé et la sécurité de la population canadienne.

### **6. Demandes d'exclusion**

On a reçu 30 demandes pour exclure des postes d'une unité de négociation en raison du caractère délicat/administratif des fonctions.